



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Coupe du financement des écoles privées subventionnées :

Un coût élevé pour l'État

Montréal, 26 septembre 2014 – Non seulement le fait de couper dans les subventions à l'école privée ne permettrait pas au gouvernement d'économiser, mais cela lui coûterait très cher puisque la vaste majorité des élèves du privé migreraient vers le réseau public. Tel est le message que tient à livrer la Fédération des établissements d'enseignement privés à ceux qui envisagent cette possibilité.

Les parents qui envoient leurs enfants dans une école privée subventionnée paient près de 600 millions \$ par année en frais de scolarité, ce qui représente une économie substantielle pour l'État. De plus, les écoles privées ne reçoivent aucun argent des taxes scolaires. Ce sont des organismes à but non lucratif, gérés par la communauté, qui fournissent et entretiennent leurs bâtiments et installations.

« Le bassin de parents québécois capables de payer 7 000 \$ ou 8 000 \$ par année pour envoyer leurs enfants à l'école privée est trop petit pour permettre aux écoles privées subventionnées de survivre advenant une réduction importante des subventions, explique Jean-Marc St-Jacques, président de la Fédération des établissements d'enseignement privés. Une telle décision entraînerait la fermeture de la vaste majorité des écoles privées subventionnées. Le gouvernement devrait intégrer dans le réseau public quelque 90 000 élèves de plus, alors qu'il peine déjà à accueillir les élèves issus du boom démographique. Les coûts seraient énormes pour le gouvernement et les contribuables qui assumeraient une hausse substantielle des taxes scolaires. »

Comme les frais de scolarité des écoles privées ne sont pas déductibles d'impôt, une hausse importante des frais de scolarité n'est pas envisageable pour la vaste majorité des parents. Une étude réalisée en 2013 par l'Université de Sherbrooke est claire : si les frais de scolarité des écoles privées subventionnées augmentent jusqu'à 1000 \$, le tiers des parents transféreront leur enfant au public. De 1000 \$ à 2000 \$, les deux tiers des parents retirent leur enfant de l'école privée. Cette étude peut être consultée en cliquant [ici](#). La majorité des écoles privées subventionnées comptent déjà moins de 600 élèves et si elles perdent la majeure partie de leurs élèves, elles ne pourront pas survivre, entraînant un transfert de tous leurs élèves vers le réseau public.

« Plusieurs écoles privées traversent une période difficile sur le plan financier avec des compressions successives depuis 2009 et les coupes draconiennes de juin dernier qui représentent quelque 23 millions \$ en moins, explique M. St-Jacques. Déjà, certaines écoles ont dû réduire le salaire de leurs enseignants pour boucler leur budget. Les écoles privées, qui sont des organismes à but non lucratif, ne peuvent pas faire des déficits de façon récurrente. Si le gouvernement continue à couper dans les subventions aux écoles privées, on s'en va vers un transfert massif d'élèves vers le réseau public, avec des conséquences d'envergure pour le gouvernement les contribuables. »

« Si le gouvernement veut faire appel aux écoles privées pour l'aider à réduire le déficit, la bonne façon de procéder est de favoriser l'ouverture de plus d'écoles privées subventionnées, notamment dans les régions en pleine croissance démographique où il y a un bassin de parents prêts à payer pour envoyer leur enfant au privé. Cela permettrait au gouvernement d'économiser sur la scolarisation de ces élèves et limiterait les investissements pour la construction de nouvelles écoles publiques qui viennent alourdir la dette du Québec. »

Par ailleurs, la Fédération demande aux représentants des médias de faire preuve de rigueur quant aux chiffres qui circulent sur le financement des écoles privées. Selon le document *Indicateurs de gestion des établissements privés (2012-2013)*, publié par le MELS, la part du financement du gouvernement pour les élèves des écoles privées est de 42 %, la part des parents est de 44 %, et 14 % provient d'autres sources comme la location de locaux à des organismes de loisirs, la fondation, les activités de financement auxquelles les parents contribuent de façon importante, etc. Ces données sont disponibles sur le site Internet du MELS en cliquant [ici](#).

À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés

La Fédération des établissements d'enseignement privés est un organisme à but non lucratif qui regroupe 190 établissements autonomes fréquentés par quelque 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois, soit environ 12 % des effectifs scolaires du Québec. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de la formation générale et professionnelle et de l'adaptation scolaire.

-30-

Pour information :

Geneviève Beauvais

Directrice des communications

Téléphone : 514 381-8891, poste 238

beauvaisg@feep.qc.ca

Suivez-nous sur Twitter : @LaFeep